



**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026**

Le vingt mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Le Maire d'Yvan NOEL.

Présents : Ziad BERGUIGA, Marie-Hélène BRAVARD, Claudine CORNU, Elphie DESVIGNES, Bruno GENDRAULT, Jean-Michel HAAS, Valérie JOURDAN, Nathalie KHEMDOUDI, Dominique LAMARD, Christiane LARGY, Julian LEGROS, Jean Luc MEUNIER.

Absents : Joëlle DE MATTEIS avec pouvoir à Nathalie KHEMDOUDI, Joël CORPET avec pouvoir à Claudine CORNU,

Secrétaire de séance : Jean-Luc MEUNIER

LE VENDREDI 20 MARS 2026 à 19h00

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 février 2026

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibérations et Arrêtés :**

Installation du Conseil Municipal

Les nouveaux membres du Conseil Municipal ont été installés conformément au tableau des élus, issus du scrutin du 15 mars 2026.

- Election du Maire

Jean-Luc MEUNIER préside cette élection ;

Il est proposé un vote à bulletin secret pour l'élection du Maire

M. Yvan NOEL est élu (oui : 14 ; abstention : 1) Maire pour le présent mandat

Monsieur Le Maire remercie les Conseillers du mandat précédent, et ce Conseil présent pour la confiance à son égard ;

Il partage également la compassion face au décès de Raymond PROST, ancien premier Adjoint de Roger LEBORNE à SAINT MARCEL et à la disparition d'Alain MERE, premier Adjoint de SAINT REMY suite à un AVC.

- Nombre et élection des Adjoints

En application des articles L 2122-1 et 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit cinq adjoints au maire maximum. Après un vote, le Conseil Municipal décide de fixer à 3 le nombre d'adjoints et 3 conseillers délégués.

Approuvé à l'unanimité

- Election des Adjoints au Maire

Les adjoints sont élus à bulletin secret de liste, à la majorité absolue. Une liste de 3 noms est déposée. Après un vote (Oui : 15 - Nul : 0), les adjoints sont ainsi nommés.

- Dominique LAMARD 1er Adjoint ;
- Claudine CORNU 2ème Adjointe ;
- Jean-Luc MEUNIER 3ème Adjoint

- Désignations par arrêté du Maire des Conseillers délégués :

Les Conseillers Municipaux délégués et participant au Bureau sont :

- Nathalie KHEMDOUDI, Joël CORPET et Joëlle DE MATTEIS

- Vote attributions indemnitaires,

Maire 55.7 % indice 1027, Adjoints 21.38 % et Conseillers plus 6 %

Approuvé à l'unanimité

- Délégations du Conseil Municipal au Maire

Il est remis à chacun une liste de délégations de signature pouvant être attribuées au maire pour toute la durée du mandat, notamment selon l'article L 2122-22, passer des contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre, créer des régies comptables, accepter des dons qui ne sont grevés ni de conditions ni de charge, intenter au nom de la commune des actions en justice, prendre toute décision concernant la préparation et passation de marchés

dont les crédits sont inscrits au budget, de procéder à la réalisation de lignes de trésorerie d'un montant maximum de 50 000 €.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Informations diverses :**

- Approbation règlement du fonctionnement du Conseil Municipal

Un règlement intérieur existe afin de préciser les modalités et détails du fonctionnement : réunions du Conseil Municipal, commissions, tenue des séances, débats et votes des délibérations, comptes rendus des débats et des décisions, dispositions diverses.

Le vote d'adoption est reporté au prochain Conseil

- Charte de l'Élu local

Il est remis à chaque Conseiller, une charte qui définit les modalités d'échanges et la déontologie d'organisation et de responsabilité individuelle de l'élu pendant le Mandat.

Cette charte sera signée par l'ensemble des Conseillers

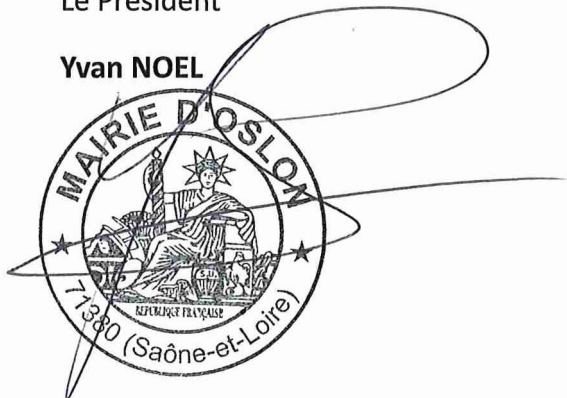
➤ **Questions diverses :**

Néant

Prochaine séance le 30 mars 2026 à 19h00

Le Président

Yvan NOEL



La Secrétaire de Séance

Jean-Luc MEUNIER